

ACTUALITÉ

Page 2

■ En bref

Page 4

■ La semaine fiscale

Annabelle Pando

Le principe des doubles poursuites pénales et fiscales bientôt remis en cause ?

DOCTRINE

Page 7

■ Marchés publics

Yves Broussolle

Les principales dispositions du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

CULTURE

Page 14

■ Pérégrinations

Laurence de Vivienne

Le Jardin François dans l'Orne

Page 15

■ Ventes publiques

Bertrand Galimard Flavigny

Un bënëtier du XI^e siècle

DOCTRINE

Marchés publics

Les principales dispositions du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics 118p6

Yves BROUSSOLLE, chargé d'enseignement à l'IEP de Paris et à l'université de Cergy-Pontoise

Deux décrets transposent le volet réglementaire des directives n^{os} 2014/24/UE et 2014/25/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014. Ces textes viennent parachever la transposition des directives européennes et prolonger le travail d'unification des règles relatives au droit de la commande publique qui intégrera notamment le nouveau régime des concessions de service public.

Il faut rappeler qu'une ordonnance du 23 juillet 2015 a transposé les directives précitées en droit français. Ses objectifs sont la transparence des procédures, la liberté d'accès à la commande. Elle a également pour but de favoriser l'accès des PME aux marchés. Enfin, l'ordonnance abroge le Code des marchés publics qui sera remplacé, à terme, par un nouveau Code de la commande publique.

Composé de 189 articles, le décret n° 2016-360 s'applique aux marchés publics pour lesquels une consultation est engagée ou un avis d'appel à la concurrence est envoyé à la publication à compter du 1^{er} avril 2016. Pour le Gouvernement, cette réforme ouvre un cadre modernisé et simplifié aux acteurs de la commande publique et participe à la restauration de la compétitivité de notre système juridique, dans un domaine représentant plus de

10 % du produit intérieur brut et près de 200 milliards d'euros.

Quoi qu'il en soit, la définition des marchés publics est élargie, ces derniers recouvrant désormais aussi bien les marchés visés par l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 que les accords-cadres.

Les marchés sont les contrats conclus à titre onéreux par un ou plusieurs acheteurs soumis à l'ordonnance de 2015 précitée avec un ou plusieurs opérateurs économiques, pour répondre à leurs besoins en matière de travaux, de fournitures ou de services (les marchés de partenariat sont également des marchés publics).

Suite en p. 7

Édition quotidienne des Journaux Judiciaires Associés

petites-affiches.com

Petites **a**ffiches

annonces@petites-affiches.com
2, rue Montesquieu - 75041 Paris Cedex 01
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com

 Gazette du Palais

annonceslegales@gazette-du-palais.com
12, place Dauphine - 75001 Paris
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le
Quotidien
Juridique

annonces@le-quotidien-juridique.com
12, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com

La Loi
ARCHIVES COMMERCIALES DE LA FRANCE

loiannonce@lalo.com
33, rue des Jeûneurs - 75002 Paris
Tél. : 01 42 34 52 34